

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions d'Arcure n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Arcure n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.

Arcure réussit la première introduction en Bourse de 2019 sur Euronext Growth[®] Paris

- Augmentation de capital d'un montant de 7,9 M€, permettant à la société de lever 10,9 M€ au total (en incluant les obligations convertibles de janvier 2019)
- Prix de l'action fixé à 7,00 €
- Règlement-livraison des actions le 25 février 2019
- Premier jour de cotation le 26 février 2019

Arcure, spécialiste de l'intelligence artificielle appliquée au traitement d'image pour l'industrie, annonce le succès de son introduction en Bourse et l'inscription prochaine aux négociations de ses actions sur le marché Euronext Growth[®] Paris (Code ISIN : FR0013398997 / Mnémonique : ALCUR).

Le directoire d'Arcure, réuni ce jour, a fixé le prix d'introduction à 7,00 € par action et décidé de servir la demande à 100%.

Au total, l'émission représente une augmentation de capital d'un montant brut d'environ 7,9 M€. A l'issue de l'opération, le capital d'Arcure est désormais composé de 4 984 142 actions, dont 535 712 actions nouvelles issues de la conversion automatique des obligations émises par la Société, ce qui représente une capitalisation boursière de 34,9 M€ sur la base du prix d'introduction en Bourse. Le flottant représente 11% du capital de la Société.

Patrick Mansuy, Président du directoire d'Arcure, déclare : « *Nous tenons à remercier vivement les investisseurs institutionnels et individuels qui nous ont fait confiance en participant à notre introduction en Bourse. Nous remercions également nos actionnaires historiques pour leur soutien, renouvelé à cette occasion. Avec cette levée de fonds, nous dotons la société des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie de croissance et pouvons accélérer le déploiement commercial de nos produits à l'international et auprès des principaux constructeurs d'engins.* »

Le règlement-livraison des actions interviendra le 25 février 2019. Les actions seront admises à la négociation sur le marché Euronext Growth, à compter du 26 février 2019.

ARCURE

RÉPARTITION DU CAPITAL

Actionnaires	Avant l'opération		Après Emission des actions nouvelles	
	Nbre d'actions	% en capital et DDV	Nbre d'actions	% en capital et DDV
Dirigeants-fondateurs et apparentés	1 245 240	37,47%	1 245 240	24,98%
Patrick MANSUY	499 090	15,02%	499 090	10,01%
Franck GAYRAUD	499 080	15,02%	499 080	10,01%
Karine MANSUY	247 060	7,43%	247 060	4,96%
Céline GAYRAUD	10	0,00%	10	0,00%
Actionnaires financiers	1 744 310	52,49%	2 854 030	57,26%
CEA (à travers 2 véhicules)	461 090	13,87%	461 090	9,25%
Inocap Gestion (à travers 14 véhicules)	783 190	23,57%	1 300 056	26,08%
Siparex Proximité Innovation (à travers 3 véhicules)	500 030	15,05%	557 172	11,18%
Odyssée Venture (à travers 6 véhicules) ⁽¹⁾	0	0,00%	535 712	10,75%
Salariés	20 020	0,60%	20 020	0,40%
Autres personnes physiques	313 860	9,44%	313 860	6,30%
Public	0	0,00%	550 992	11,05%
TOTAL	3 323 430	100%	4 984 142	100%

⁽¹⁾ Par conversion d'OC exclusivement

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

Codes d'identification des titres

- Libellé : ARCURE
- Marché : Euronext Growth® Paris
- Code ISIN : FR0013398997
- Mnémonique : ALCUR

Prix de l'offre

Le prix de l'offre à prix ouvert du placement global est fixé à 7,00 € par action.

Taille de l'opération

Au total, l'émission représente une augmentation de capital d'un montant de 7,9 M€. Ce montant vient compléter les 3 M€ d'obligations convertibles souscrites par Odyssée Venture en janvier 2019 et converties automatiquement dans le cadre de l'introduction en bourse.

1 125 000 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre.

ARCURE

Répartition de l'opération

933 939 actions ont été allouées aux investisseurs institutionnels dans le cadre du placement global (représentant environ 6,5 M€, dont une souscription de la part d'Inocap Gestion de 3,6 M€, supérieure de 1,0 M€ aux engagements de souscriptions pris et présentés dans le prospectus et une souscription de la part de Siparex Proximité Innovation de 0,4 M€). Ces souscriptions complémentaires de 1,4 M€ ne font pas l'objet d'engagements de conservation.

191 061 actions ont été allouées au public dans le cadre de l'offre à prix ouvert (représentant environ 1,3 M€). Dans le cadre de l'offre à prix ouvert, les fractions d'ordres A1 et A2 seront servies à 100 %.

Calendrier indicatif

25 février 2019	Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'OPO et du Placement Global
26 février 2019	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Growth® Paris

Contrat de liquidité

Arcure annonce également que la société entend confier à Oddo BHF la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par décision de l'AMF du 21 mars 2011, portant sur les titres Arcure admis aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris à compter du 26 février 2019. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 150 000 € a été affectée au compte de liquidité.

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS ET CONSEILS

Coordinateurs globaux
et Chefs de file associés



Listing
Sponsor



Communication
financière



Conseil juridique
de la société



Conseil juridique des
Coordinateurs
globaux et Chefs de
file associés



MISE À DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 7 février 2019 sous le numéro 19-041, composé du Document de base enregistré par l'AMF le 21 janvier 2019 sous le numéro I.19-001, et d'une Note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la société, 14, rue Scandicci, Tour Essor 93500 Pantin, France, ainsi que sur les sites internet de la société (www.arcure-bourse.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

ARCURE

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de base enregistré le 21 janvier 2019 sous le numéro I.19-001, notamment la dépendance vis-à-vis du CEA, actionnaire de la société avec lequel Arcure a signé un accord de partenariat renouvelé, en novembre 2018, jusqu'en 2025, et au chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'opération.

Retrouvez toutes les informations relatives à l'introduction en Bourse d'Arcure sur www.arcure-bourse.com

A propos d'Arcure

Créée en 2009, Arcure est une société de haute technologie, spécialiste de l'intelligence artificielle appliquée au traitement d'image dans l'univers industriel, qui développe et commercialise des solutions pour renforcer l'autonomie et la sécurité des engins et robots industriels.

En collaboration avec les équipes de recherche du CEA, Arcure a notamment développé Blaxtair®, une solution de pointe de détection intelligente de piétons, garantissant la sécurité autour des véhicules industriels dans de nombreux contextes, et notamment dans les environnements les plus extrêmes. Vendu déjà à près de 5 000 exemplaires dans plus de 30 pays, Blaxtair® est utilisé par les leaders industriels mondiaux et progressivement adopté par les constructeurs d'engins.

Plus récemment, Arcure a élargi son offre avec Oméga, un capteur de vision 3D issu de la technologie Blaxtair destiné exclusivement aux constructeurs et aux intégrateurs de systèmes intelligents pour l'industrie 4.0.

En 2018, ARCURE a réalisé un chiffre d'affaires de 7,4 M€ (dont 54% à l'international), en croissance de près de 50%.

CONTACTS

RELATIONS INVESTISSEURS

ACTUS finance & communication
Olivier Lambert
arcure@actus.fr
Tel. 01 53 67 36 33

RELATIONS PRESSE

ACTUS finance & communication
Vivien Ferran
vferran@actus.fr
Tel. 01 53 67 36 34

ARCURE

AVERTISSEMENT

Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission par Arcure d'actions ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions Arcure peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Arcure n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 et, telle que modifiée, telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les actions nouvelles ou existantes peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Arcure d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« *authorised person* ») au sens de l'article 21 (1) du *Financial Services and Markets Act 2000*. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19 (5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, (iii) aux personnes visées par l'article 49 (2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la *Financial Services Authority* ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du *Financial Services and Markets Act 2000*.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions, ou tout autre titre, de la société Arcure ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du *U.S. Securities Act* de 1933, tel que modifié (le « *U.S. Securities Act* »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société Arcure seront offertes ou vendues uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du *U.S. Securities Act*. Les actions d'Arcure n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du *U.S. Securities Act* et Arcure n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de la société Arcure ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Arcure. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. Arcure ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.